

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE**



Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération N° D\_2025\_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	9
Date de la convocation : 25/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA.

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Représentés : Patrick CLAUDE représenté par Dominique PIGANEAU, Marie MUNUERA représentée par Sandra BIANCARELLI

Absents et Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christian MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Création emploi agent de maitrise et modification du tableau des emplois**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

**Considérant** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210401097-20250930-D\_2025\_034-DE

S'LO

heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Le Conseil municipal, sur rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**- DECIDE :**

\* la création à compter du 01/11/2025 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique

\* les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul DEORSOLA  
Président de séance

Christian MICHEL  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Christian Michel", written in a cursive style.

## ANNEXE - TABLEAU DES EMPLOIS

### **A - Filière administrative**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Administratif	Secrétaire de mairie	Rédacteur	D_2024_... du 07/11/2024	35/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil	Adjoint administratif	D_2019_012 du 22/03/2019	17.5/35	Oui
Administratif	Agent d'accueil contractuel	Adjoint administratif	D_2021_033 du 25/06/2021	17.5/35	Oui

### **B - Filière technique**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° délibération et date création ou modification	DHT	Possibilité de pourvoir par un contractuel Art.L322.8
Technique	Agent d'entretien	Agent de maîtrise	D_2025_ du 30/09/2025	35/35	Oui
Technique	Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	D_2015_051 du 13/11/2015	35/35	Oui
Technique	Agent d'entretien polyvalent contractuel	Adjoint technique	D_2023_021 du 11/04/2023	14/35	Oui
Technique	Agent d'entretien	adjoint technique	D_2016_037 du 03/06/2016	4/35	Oui